Afficher dans le navigateur

LETTRE INFO'SCOT

LES DERNIERES ACTUS DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE L'AIRE GAPENCAISE

Lettre n°4 - Juin 2025

En avril dernier, dans un contexte réglementaire mouvant, la mise en pause de la procédure de Révision a été actée. Cette période de « pause » dans le travail de Révision du SCoT est l'occasion pour l'équipe du SMAG de se concentrer sur la mise en place d'outils pratiques pour la mise en œuvre du futur SCoT et pour le suivi de son application.
Ce temps sera également une opportunité pour aborder des sujets de fond et du quotidien, avec les élus, au travers de groupes de travail thématiques (stratégie foncière, observation, formations, etc).

Cette quatrième lettre Info'SCoT est l'occasion de vous faire découvrir les actions en cours et à venir du Syndicat Mixte.

Bonne lecture !

Sommaire

📢 **Points d'actualités sur les travaux du Syndicat Mixte**
La Révision du SCoT mise en pause / Les documents d'urbanisme / Appel à Manifestation d'Intérêt "Objectifs ZAN" de l'ADEME : dernière ligne droite avant de transformer l'essai
🔎 **Zooms sur les actions phares de 2025**
Appel à Manifestation d'Intérêt "Friches" de la Région SUD PACA : le Syndicat Mixte et 3 communes lauréats ! / Evaluation du SCoT : une obligation réglementaire / Stratégie Foncière
🤝 **Réseau et retours d'expériences**
Retour sur la visite de projet de l'Hotel Muret à Sigoyer / Interview du Président dans le cadre du projet Maltose / A venir

Points d'actualité sur les travaux du Syndicat Mixte

📓 La Révision du SCoT mise en pause

Lors du Comité Syndical du 10 avril dernier, les membres présents et représentés ont acté, la **mise en pause de la procédure de Révision du SCoT, à l'unanimité des voix.**

=> 🔎 délibérations ici

Pourquoi ce choix ?

- Un premier Comité syndical avait pris la décision de poursuivre les travaux de Révision après avoir pesé les pours et contres.
- Depuis mars et son vote par le Sénat, la proposition de loi dite TRACE modifie en profondeur les modalités de l'application du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- Le projet de loi a été transmis à l'Assemblée Nationale en procédure accélérée avant l'été. Le ministre M. REBSAMEN soutient par ailleurs un décalage des dates d'échéances initialement inscrites dans la loi ZAN. Les SCoT auraient jusqu'en août 2028 pour être à jour, et les PLU auraient jusqu'en août 2029. Les méthodologies de consommation d'espace pourraient également être modifiées.

Quels impacts ?

- Repousser l'arrêt à une échéance ultérieure, au second semestre éventuellement
- Une approbation impossible avant les élections municipales
- Ce sont les futures équipes municipales qui reprendront le travail sur la base d'un document largement partagé et affiné
- Certains éléments, notamment cartographiques, à travailler dans ce délai avec les territoires.

Que se passe t-il pendant cette pause ?

Un travail de fond se poursuit sur le travail engagé, ce qui permettra de reprendre au moment voulu un dossier consolidé. Ainsi, il est nécessaire de partager les cartographies (éléments factuels de contexte du territoire) avec les communes.

📢 Des permanences en EPCI seront organisées à partir de septembre 2025 pour consulter les communes sur ces cartographies. **Plus d'informations à venir.**

📐 Les documents d'urbanisme

Pour rappel, le Syndicat mixte de l'Aire Gapençaise est l'un des acteurs du cadre réglementaire urbanistique du territoire.

En tant une "Personne Publique Associée" (PPA) il doit donc être consulté pour avis pour veiller à la compatibilité des documents avec le SCoT et notamment les articles du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Depuis le début de l'année 2025, le Syndicat mixte a émis les avis suivants :

7 avis sur les Documents d'urbanisme locaux :

- *01-2025 : Modification simplifiée n°2 du PLU de **La Bâtie-Neuve***
- *01-2025 : Modification simplifiée n°2 du PLU **d'Espinasse***
- *01-2025 : Déclaration de Projet valant Mise En Compatibilité n°1 du PLU de **Remollon***
- *03-2025 : Modification simplifiée n°3 du PLU de **Gap***
- *04-2025 : Révision Allégée du PLU de **Tallard***

- *05-2025 : Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité n°1 du PLU de **Valserres***
- *05-2025 : Modification simplifiée n°1 du PLU de **La Faurie***

1 avis en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) :
*03-2025 : Parc photovoltaïque au sol à **Oze.***

✅ AMI "Objectif ZAN" de l'ADEME : dernière ligne droite avant de transformer l'essai !

L'ensemble des réflexions menées au fil des études de l'AMI Objectifs ZAN a mis en avant le besoin de connaître davantage le territoire et le foncier, de refléchir à sa mobilisation en établissant une stratégie locale, de mieux connaître les outils réglementaires et fiscaux, pour mobiliser ces derniers au service du développement du territoire.
Benoit ROUSTANG et Meije ARNAUD ont co-animé une table ronde sur la "mesure de la consommation et l'artificialisation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) " pour témoigner de l'expérience du Syndicat Mixte lors de la réunion de clôture de l'AMI "Objectif ZAN" le 24 juin dernier.

Les rendus sont disponibles sur le site internet du SCoT.

Prochaines étapes :

- Dans l'attente de la loi TRACE, le Syndicat Mixte se réapproprie le travail réalisé par le bureau d'études PLANED sur la définition des enveloppes urbaines.

Zoom sur les actions phares de 2025

Le Syndicat Mixte se concentre à ce jour sur 4 grandes missions qui font parties d'un plan d'actions plus large. Les actions présentées ci-dessous, ainsi que les actions mises en place autour de la formation/communication, font donc parties d'une stratégie d'actions globales qui sera présenté en bureau puis en Comité Syndical à l'automne prochain.

📢 Appel à Manifestation d'Intérêt "Friches" de la Région SUD PACA : le Syndicat Mixte et 3 communes du territoire lauréats !

Dans le cadre du nouvel AMI Friches lancé par la Région SUD PACA fin 2024, le Syndicat Mixte a souhaité se placer aux côtés des collectivités en tant qu'Assistant à Maitrise d'Ouvrage afin de travailler sur les friches des collectivités et proposer un accompagnement technique.

La candidature du Syndicat Mixte, ayant fait l'objet d'une délibération du Bureau Syndical le 13 décembre 2024 et en comité Syndical le 20 janvier 2025, a été retenu par la Région SUD PACA sur les dossiers suivants :

- **Syndicat Mixte du SCoT** : assistant à maitrise d'ouvrage et animateur territorial
- **Veynes** : sites du quartier de la gare

- **Aubessagne** : secteur de l'école
- **Saint-Jacques en Valgaudemar** : site du Moulin

Un premier temps d'échanges réunissant les élus concernés a eu lieu lors du Bureau Syndical le 13 juin 2025. A venir, des rendez-vous individuels avec chaque commune pour définir la suite à mener.

Plus d'informations sur la page dédiée sur le site internet du SCoT.

📊 Evaluation du SCoT : une obligation réglementaire

L'article L. 143-28 du Code de l'urbanisme demande aux structures portant un SCoT de procéder à son évaluation d'application tous les 6 ans. Ce travail, même dans le cadre d'une procédure de révision, doit être réalisé dans le but d'analyser les résultats d'application du schéma.

Les résultats de l'évaluation réalisée en 2019 avaient conclu à la nécessité de la révision du SCoT. Aujourd'hui, les élus du Syndicat Mixte ont décidé de se baser sur les mêmes thématiques et les mêmes sources de données. L'objectif de cette mission est donc d'analyser les données statistiques, de ré interroger les indicateurs de l'évaluation de 2019, d'analyser l'évolution des réponses et de leur intégration dans la procédure de révision.

La délibération de la révision devant être formulée pour le mois de novembre 2025, le Syndicat Mixte vise une publication des résultats au mois d'octobre 2025.

THEMATIQUES OBLIGATOIRES

- L'environnement
- Les transports et les déplacements
- La maîtrise de la consommation d'espace
- La réduction du rythme de l'artificalisation
- Les implantations commerciales
- La réhabilitation immobilière de loisir et des UTN structurantes
- Les objectifs du SCoT pour la lutte contre le changement climatique (valorisation et préservation des ressources)

THEMATIQUES OPTIONNELLES

- La démographie
- L'emploi
- Le développement résidentiel
- L'agriculture
- L'aménagement des ZAE

📄 Stratégie foncière : abordons la question par le jeu

Dans un contexte de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), le Syndicat Mixte souhaite accompagner les élus dans l'ébauche d'une stratégie foncière avec la mise en oeuvre d'un travail permettant la définition des enveloppes urbaines et l'analyse des gisements fonciers potentiellement mobilisables.

C'est dans cet intérêt, que le Syndicat Mixte a préparé un **jeu formateur** pour appréhender les notions clés d'une **stratégie foncière**.
Actuellement en cours de finalisation, il vous sera prochainement présenté dans un but **pédagogique**.

Réseau et retour d'expériences

Après la première "visite de projet" organisée à Aubessagne en décembre 2024, le Syndicat Mixte poursuit sa démarche de mise en réseau vers plus de partage et de mutualisation des connaissances et expériences à l'échelle de l'Aire Gapençaise.
*Pour rappel, le Syndicat Mixte met également a disposition un espace **"Retours d'experiences / Outils"** dans l'Espace documentaire de son **site internet.***
Cet espace sera régulièrement alimenté, entre autre par des fiches techniques, résumant des démarches de projets exemplaires.

💡 Retour sur la visite de projet de l'Hotel Muret à Sigoyer

Mardi 20 mai dernier, le Syndicat Mixte du SCoT et la commune de Sigoyer ont invité, élus et techniciens, à un nouveau rendez-vous pour étudier les réponses apportées par les territoires au défi de la conciliation du développement territorial avec l'enjeu de sobriété foncière.

25 participants étaient réunis pour échanger sur le retour d'expérience de la commune sur le projet de **réhabilitation de l'ancien Hôtel Muret.** L'objet de la réhabilitation est de créer un lieu multi-services permettant de répondre aux besoins de son territoire.

Ainsi à l'automne 2025, le lieu accueillera 10 logements partagés pour personnes âgées autonomes, ainsi que 4 logements privatifs "classiques", la nouvelle cantine de l'école, la cuisine collective (utilisée pour la cantine, mais également par les résidents du lieux), une Maison d'Assistante Maternelle, un lieu de vie sociale avec à terme la mise à disposition des lieux pour les associations.

Le temps d'un après-midi, les élus et partenaires ont pu échanger avec la municipalité de Sigoyer sur la démarche (définition du projet, phase de programmation, recherches de subventions, procédures administratives du projet, appuis techniques et administratifs mobilisés, étapes de réalisation des travaux, etc). Suite à cette présentation faite par Messieurs Denis DUGELAY, maire de Sigoyer, Matthieu ALLAIN LAUNAY, 3ème adjoint au maire, les participants ont pu aller sur site pour voir l'avancée du chantier, poursuivant leurs échanges.

Crédits Photos @SMSCOTAG

🎬 Interview dans le cadre du projet Maltose

Le projet de recherche Maltose touche a sa fin !

Financé par l'ADEME, ce projet de recherche avait pour mission de produire une méthodologie et des outils de modélisation de l'urbanisation en prenant en compte les objectifs de réduction de l'artificialisation, la multifonctionnalité des sols et les objectifs inscrits dans le SCoT.

Le Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire gapençaise, ainsi que le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Rovaltain, ont participé à ce projet pour aboutir à des scénarios de développement propres aux enjeux de leur territoire. Les résultats permettent ainsi des **simulations** de l'artificialisation selon le développement économique et résidentiel face à la préservation de la qualité environnementale et agricole des sols.
Pour valoriser le travail produit, le tournage d'un film explicatif du projet de recherche a été réalisé en mai dernier. Le Président du Syndicat Mixte a donc été interviewé pour exposer les enjeux de notre territoire rural et de montagne face aux objectifs de réduction de l'artificialisation.

Crédits Photos @SMSCOTAG

📢**NB** : L'ensemble de l'étude sera également présenté lors d'un séminaire dédié aux stratégies de sobriété de la consommation d'espaces à l'automne 2025. **Plus d'informations à venir.**

Une équipe technique à vos côtés

Présidée par Benoit ROUSTANG, l'équipe technique du Syndicat Mixte est composée de 4 agents.

cliquez ici pour télécharger le trombinoscope 2025

Le Syndicat Mixte met à votre disposition les études réalisées sur le territoire

Site internet du SCoT

Sur le site internet du Syndicat Mixte du SCoT, vous retrouverez les documents suivants :

Un Espace documentaire

Alimenté :

- *d'une part par les dernières lettres Info'SCoT, ainsi que les Hors Séries thématiques.*
- *d'autre part par des outils techniques et retours d'experience, mis à disposition pour mutaliser la connaissance*

Cliquez ici

Les études de l'AMI ZAN

L'ensemble des documents produits au cours de ces études sont disponibles : présentations des COPIL et Rapports.

Cliquez ici

"Les Opérations pilotes"

Le Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise a accompagné dans leurs projets 10 communes volontaires souhaitant faire émerger des opérations « exemplaires » et reproductibles en matière d'habitat et de quartiers durables.

Cliquez ici

Les documents constitutifs du SCoT
- documents approuvés en 2013 - en vigueur

Le SCoT comprend **3 documents** :

- un **rapport de présentation** : il intègre un diagnostic des besoins économiques et démographiques, un état initial de l'environnement, les évolutions des incidences prévisibles sur l'environnement et les mesures envisagées pour les éviter.
- un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) : c'est le "projet politique" du Schéma de Cohérence Territoriale.
  un **Document d'Orientations et d'Objectifs** (DOO), qui comprend un Document d'Aménagement Commercial (DAC) ainsi que 3 cartes annexées ("agriculture", "paysages", "trame verte et bleue"). Le DOO met en œuvre le PADD et définit les prescriptions réglementaires.

Cliquez ici

Les Cahiers pratiques du SCoT
- document en vigueur

Les cahiers pratiques visent à donner une lecture synthétique et illustrée du SCoT, par thématique, et à apporter des

Les Essentiels du SCoT
- document en vigueur

Un document synthétique et pédagogique pour mieux comprendre le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Aire

L'enquête déplacements

En 2018, le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Aire Gapençaise a choisi de mener, sur son périmètre, une Enquête

ressources complémentaires aux élus du territoire.

Cliquez ici

Gapençaise approuvé le 13/12/2013.

Cliquez ici

Déplacements Ville Moyenne (EDVM).

Près de 2 000 personnes résidant sur les 4 intercommunalités du périmètre du SCoT ont été interrogées.

Cliquez ici

Syndicat Mixte du SCot de l'Aire Gapencaise
26C, route de la Justice
05000, Gap

04 92 21 35 73
contact@scotgapencais.fr

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez ici